

**Rapport de la commission des travaux et des constructions
chargée d'examiner la motion du 26 janvier 2015 de M. Alexandre
Wisard: «Flower Power à la place Sturm».**

Rapport de M^{me} Paule Mangeat.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) par le Conseil municipal lors de la séance du 28 septembre 2015. La CAE, sous la présidence de M. Ulrich Jotterand, l'a renvoyée à l'unanimité et sans traitement supplémentaire le 21 novembre 2017 à la commission des travaux et des constructions (CTC).

La CTC l'a étudiée lors des deux séances des 10 novembre et 8 décembre 2021, sous la présidence de M. Daniel-Dany Pastore. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier et M^{me} Laura Kiraly, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les abeilles sont nos amies;
- les papillons aussi;
- les fleurs, c'est beau;
- une prairie extensive fleurie nécessite une seule fauche annuelle,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à semer une prairie extensive fleurie sur le talus de la rue Ferdinand-Hodler bordant la place Charles-Sturm.

Séance du 10 novembre 2021

Audition de M. Alexandre Wisard, motionnaire

M. Wisard constate que la place Sturm n'est pas valorisée, elle est stérile. Il s'agit historiquement d'un remblai de la démolition des fortifications des années 1850. Il est donc devenu une simple butte. Il propose d'égrapper et de colorer cette butte. Les motivations sont d'abord paysagères afin de mettre de la couleur dans la Ville, puis de favoriser les insectes qui manquent de nourriture et qui subissent la problématique des produits phytosanitaires. Il relève que le monde politique a changé mais que les choses avancent très lentement en termes de lutte contre le réchauffement climatique. Il souligne que les terrains en centre-ville sont très riches en matière organique et que la création d'une prairie fleurie nécessite

de rendre la terre plus pauvre. Il mentionne l'essai sur la butte qui entoure le Musée d'histoire naturelle. Il souligne le besoin de labourer, d'aérer et d'appauvrir le terrain au préalable. Il précise aussi que les fleurs pousseront au bout de la 3^e année. Enfin, il mentionne des cultures en terrasses à l'angle Ferdinand-Hodler et boulevard Helvétique et s'interroge sur l'initiateur de ces cultures. Il conclut en soulignant que la butte à la place Sturm mérite beaucoup mieux.

Questions-réponses

Un commissaire rappelle que la première motion pour fleurir la place Sturm a été déposée par M. Lathion. A l'époque, le Conseil municipal à majorité de gauche l'avait refusée étant donné le projet du Pavillon de la danse. A présent que le Pavillon de la danse est installé, il questionne le périmètre de verdure à fleurir.

M. Wisard répond que l'idée de la motion est de travailler sur le côté pentu du territoire Sturm. Il rappelle que l'aménagement avant l'installation du Pavillon de la danse n'était pas satisfaisant car très minéral. Cette surface est devenue un biotope à moustiques plutôt qu'un espace public. Il confirme que son idée n'est pas de reprendre la partie plane mais les pentes.

Il précise que reprendre l'aménagement de la place Sturm sur la partie plane serait également une bonne idée. Il évoque le besoin d'aménager en amont de la construction. Il ajoute être déçu de la démolition du Pavillon de la danse dans sept ans. Il est favorable d'étendre la motion à l'ensemble du périmètre, notamment pour combattre la problématique des îlots de chaleur.

Une commissaire demande si la prairie fleurie serait comme celle en face du Moulin Rouge à la pointe de Plainpalais ou si des arbres fruitiers pourraient être plantés.

M. Wisard répond que les prairies fleuries sont un mélange grainier de plantes qui sont caractéristiques de la région. Il ne s'agit pas d'une logique d'arbres. L'objectif est de mettre de la couleur et de favoriser le milieu pour les insectes. Des arbres apporteront de l'ombre et réduiront la diversité végétale. Il ajoute que cette parcelle est plein nord et qu'il ne s'agit pas du meilleur endroit pour planter des arbres. M. Wisard évoque l'enjeu du retour de la campagne en ville. Il est favorable à la plantation d'arbres comme des mûriers sur la partie plane. Il ajoute que l'aménagement de la promenade Sturm ne fonctionne pas et nécessite un changement d'aménagement.

Un commissaire questionne l'idée de penser un projet plus global de la place Sturm, une fois le départ du Pavillon de la danse en 2028.

M. Wisard confirme l'accord avec les riverains sur la démolition du Pavillon de la danse en 2028, cependant il soutient que son maintien sera négocié. Il préfère

aller de l'avant dès maintenant. Du reste, la Ville a tendance à monter des projets globaux et à ne pas les réaliser.

Le commissaire souligne que la Ville a laissé l'herbe pousser plus longtemps et que beaucoup d'insectes ont proliféré. Il questionne la différence entre cette manière de faire et la proposition de sa motion.

M. Wisard observe que la diversité biologique dans les herbes hautes n'est pas très importante. Il y a très peu d'espèces végétales sur cette butte. Il ajoute qu'il y a beaucoup de vers de terre et que le terrain est sain.

Le commissaire questionne l'entretien d'une prairie fleurie.

M. Wisard répond que l'entretien se fait en fonction de la chaleur et de la pluie. Cependant, une prairie fleurie demande un entretien très limité. Les paysans font une fauche par année de leur prairie fleurie.

Une commissaire questionne l'espérance de vie d'une abeille.

Un commissaire lui répond que le cycle de vie d'une abeille est entre un et deux mois. Il y a donc six générations d'abeilles par année.

M. Wisard évoque la problématique des phytosanitaires, notamment des néonicotinoïdes, pour les insectes.

Un commissaire questionne la mise en place de fermes urbaines sur la rive gauche, comme sur la rive droite.

M. Wisard évoque la difficulté en Ville de renoncer à des parcs soignés. Cependant, les choses évoluent gentiment à ce niveau. Il souligne que les enjeux sont dans les micro-parcs (micro-espaces naturels) comme à la place des Philosophes ou à la place Sturm, soit des lieux avec terrains stériles et qui correspondent à des aménagements des années 1960. Le non-entretien de certaines surfaces dans les grands parcs va se faire gentiment, ce qui apportera de la biodiversité et permettra au Service des espaces verts (SEVE) de libérer du temps pour planter des arbres dans le reste de la Ville.

Concernant la création d'une ferme urbaine, M. Wisard évoque la ferme de La Grange. Il propose de travailler sur les parcs de manière plus diversifiée. Il sent que la Ville va dans le bon sens mais qu'il faut continuer à insister pour apporter de la couleur et de la fraîcheur sur des petits espaces.

Une commissaire demande si le sol à la butte de la place Sturm est pollué.

M. Wisard répond que les remblais datent de 1850. Il ne s'agit pas de terrains avec des produits organiques chimiques. Il confirme que le remblai n'est pas pollué mais qu'il a été fertilisé artificiellement par la Ville pendant les années 1950, 1960 et 1970 pour répondre au standard. Il soutient qu'il doit rester une partie de

cette matière organique, cependant le fait qu'il y ait beaucoup de vers de terre est bon signe sur l'état de la qualité de la terre.

Un commissaire questionne la récupération d'algues pour fertiliser les sols.

M. Wisard répond que les plantes aquatiques peuvent être utilisées théoriquement pour fertiliser les sols. Il précise que les algues sont compostées via des anneaux dans le lac. Il avertit que de la matière organique ne doit en l'occurrence pas être ajoutée dans le sol à la place Sturm. Au contraire, pour des prairies diversifiées, les plantes doivent avoir du mal à en trouver.

Une commissaire questionne l'utilisation de mycélium pour dépolluer.

M. Wisard répond que la butte de la place Sturm n'est pas dans cette logique. Il ne s'agira pas de dépolluer mais de fleurir. Selon les conditions, il faudra attendre la 3^e voire la 5^e année pour profiter d'une explosion végétale, puis la concurrence végétale diminue la richesse.

Un commissaire évoque les graines utilisées par les privés notamment pour fleurir les balcons.

M. Wisard répond que la prairie est un milieu plus ouvert et concurrentiel. Il souligne qu'il s'agit d'un super-projet pour les jardiniers. De plus, ces expériences motivent les riverains à s'investir et à s'approprier ce type de projet.

Un commissaire questionne les besoins financiers pour un tel projet, notamment en termes de graines.

M. Wisard répond qu'un petit budget sera nécessaire pour acheter des mélanges grainiers. Il ajoute que le SEVE dispose d'un personnel de qualité et en quantité.

Le commissaire questionne les éventuels arguments négatifs qui pourraient être présentés par le SEVE ou le Conseil administratif.

M. Wisard répond que l'argument de questionner le changement sera probablement présenté. Il serait intéressant de questionner l'intérêt des jardiniers pour ce type de travail. Il soutient qu'il ne devrait pas y avoir trop de contre-arguments.

Une commissaire questionne la présence/l'absence et la diversité d'espèces volatiles.

M. Wisard répond que la diversité végétale apporte la diversité d'insectes, puis la diversité d'insectes apporte la diversité d'oiseaux.

Un commissaire questionne la possibilité de mettre des marguerites sur la butte de la place Sturm.

M. Wisard propose de ne pas se limiter à une seule espèce mais de favoriser la diversité des fleurs. Il ajoute que transformer une pelouse en prairie fleurie est un travail important. Le personnel du SEVE en a les compétences en l'occurrence.

M. Wisard est très favorable à la plantation d'arbres fruitiers en général. Il évoque le besoin que les personnes s'approprient ces arbres fruitiers.

Une commissaire demande si la Société botanique de Genève serait utile pour les réflexions de la commission.

M. Wisard répond positivement. Il ajoute que le SEVE répond aux décisions du Conseil administratif que le Conseil municipal oriente par ses votes.

Un commissaire souligne que cette motion pourrait être votée telle quelle.

M. Wisard répond positivement.

Une commissaire propose la recommandation de planter des arbres fruitiers, notamment des framboisiers, des mûriers et des plantes de chanvre. La recommandation est acceptée par 14 oui (3 Ve, 4 S, 1 UDC, 2 PDC, 2 PLR, 1 EàG, 1 MCG) et 1 abstention (PLR).

Une commissaire propose l'audition des Société botanique de Genève et Société zoologique de Genève, la commission est favorable à cette audition.

Une commissaire propose d'auditionner un paysagiste, proposition refusée par la commission.

Séance du 8 décembre 2021

Audition de M^{me} Catherine Lambelet, présidente de la Société botanique de Genève, et de M. Mickaël Blanc, collaborateur scientifique, coresponsable de la Stratégie biodiversité Ville de Genève et membre de Faune Genève (sollicité par la Société zoologique)

M^{me} Lambelet trouve qu'améliorer le talus est une excellente idée. Il est un endroit idéal pour y mettre une prairie fleurie. La prairie fleurie consiste à semer une soixantaine d'espèces indigènes permettant de nourrir des insectes, ce qui favorise la biodiversité. Elle cite quelques plantes: des graminées de prairie, des fleurs comme la marguerite, la scabieuse ou encore la sauge. Elle précise que ce ne sont pas des espèces envahissantes. En l'occurrence, il s'agit d'un semis qu'il est possible de trouver dans le commerce. A Genève, des instructions très précises de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature ont été données pour que ces semis soient adaptés à la région. Ces prairies sont fauchées deux fois par année et demandent peu d'entretien. Elle précise que la technique des prairies fleuries est connue et reconnue.

M. Blanc trouve le projet intéressant par rapport à la surface disponible. Il s'interroge sur la vocation de ce talus qui devrait être tournée vers la biodiversité et non vers l'horticulture. Il explique que lorsqu'on plante des prairies indigènes, il y a une phase où la végétation prend de l'ampleur et ne sera pas forcément fleurie et esthétique. Concernant les abeilles, il ne recommande pas l'installation de ruches en Ville, et ce pour soutenir la biodiversité sauvage. En l'occurrence, les abeilles domestiques concurrencent les abeilles sauvages. Il confirme que le SEVE a toutes les compétences nécessaires pour la mise en place et l'entretien d'une prairie fleurie. Il confirme que l'intégration d'arbustes est intéressante pour favoriser les petits mammifères et les oiseaux. De plus, les orties sont des plantes très importantes pour les papillons.

Questions-réponses

Une commissaire questionne la plantation de graminées par rapport à la recrudescence des allergies et si la plantation d'arbres fruitiers est indiquée et cohérente pour la biodiversité.

M^{me} Lambelet répond que la surface considérée ne sera pas une grosse source de problèmes et que les arbres fruitiers sont des cultures. Ils jouent un rôle d'abris pour la biodiversité. Cependant, ce ne sont pas les arbres fruitiers qui en eux-mêmes vont permettre la biodiversité. Il n'y a donc pas un gain énorme. De plus, il faut les entretenir. Des buissons indigènes sont un réel complément à la prairie avec les insectes et les oiseaux qui vivent à cheval entre les deux milieux. Un verger d'arbres fruitiers représente un tout autre projet.

La commissaire demande si cela a du sens de planter des fruitiers dans un milieu très urbain.

M^{me} Lambelet souligne qu'il est préférable de planter une prairie fleurie sur un talus. Elle propose en revanche de planter des arbres fruitiers en bordure d'un parc pour les présenter aux passants. Elle ajoute que l'entretien de prairies fleuries est plus simple que l'entretien d'arbres fruitiers.

M. Blanc évoque les contraintes liées au changement climatique (et non au réchauffement climatique pour prendre en compte l'impact du Gulf Stream). Les actions doivent être durables. Il confirme que l'entretien des prairies fleuries est plus facile. Concernant les arbres fruitiers, il proposerait de planter des essences indigènes qui sont plus résistantes au changement climatique. Il ajoute que la plantation d'arbres fruitiers en Ville rencontre beaucoup de contraintes, notamment la profondeur des sols.

M^{me} Lambelet ajoute que la plantation d'arbres fruitiers en pleine terre demande beaucoup de soin, surtout les premières années.

Un commissaire demande si ce talus pourrait avoir une utilité scientifique qui nécessiterait une adaptation.

M. Blanc répond que ce projet s'inscrit dans la volonté actuelle de renaturer des espaces verts pour contrer la perte de la biodiversité et les enjeux du climat, et ce dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de biodiversité de la Ville ou encore de la stratégie municipale d'urgence climatique. Il souligne que ce projet serait un stimulant pour analyser l'évolution des espèces plantées par rapport au dérèglement climatique et l'évolution des espèces invertébrées ou d'oiseaux qui se réappropriaient le milieu. M. Blanc ajoute qu'il faut seulement éviter de mettre des plantes envahissantes et des ruches.

Un commissaire demande des précisions sur la non-recommandation d'installer des ruches.

M. Blanc précise que les abeilles domestiques sont très opportunistes. En l'occurrence, elles ont une grande densité d'individus par ruche, contrairement aux abeilles solitaires qui nichent principalement dans le sol. Les abeilles domestiques consomment une très grande partie des ressources mellifères disponibles dans un rayon de plusieurs kilomètres. Les abeilles sauvages ont donc plus de difficultés à vivre. Il s'agit d'être très vigilant sur l'installation de ruches en Ville malgré les sollicitations d'associations.

Un commissaire demande comment inciter la présence des abeilles sauvages.

M^{me} Lambelet répond que la prairie fleurie va en elle-même les favoriser. Elle mentionne des essais le long de l'Arve. Il y a 600 espèces d'abeilles sauvages en Suisse, mais seulement 150 dans le canton de Genève et encore moins en Ville.

Un commissaire propose de considérer la place Sturm dans son ensemble. A l'époque, en 2015, elle était une place pelée. Aujourd'hui, un tiers est occupé par le Pavillon et deux tiers sont partagés par de l'herbe et une esplanade. Il rappelle l'opération de micro-forêt urbaine de M. Gomez sur le côté de la butte. Il s'interroge sur l'amélioration de ce qui existe déjà.

M. Blanc répond qu'il n'y a pas de contre-indication avec la micro-forêt urbaine pour la diversité. Il ajoute que dans les espaces à nu se développent souvent des plantes envahissantes. Selon son expérience, il est plus intéressant de retravailler ce qui s'est développé et de planter des semis choisis. Il ajoute que les premières années, il faut travailler sur la prairie pour qu'elle puisse se développer. Il propose de poursuivre le travail implémenté par M. Gomez. Concernant la surface en gravier, il recommande de laisser de l'espace pour les usagers.

M^{me} Lambelet recommande une prairie fleurie sur le talus avec un sol profond et non sur la surface en gravier. Elle ajoute que ce sont surtout les plantes à fleurs qui attirent les insectes.

Une commissaire demande si les jardins punk, appelés aussi jardins en friche, favorisent plus la biodiversité. Le principe des jardins punk en Ville consiste à laisser l'espace être ré-habité par la nature et les insectes, idéalement sans intervention humaine.

M. Blanc répond que cela dépend de la végétation environnante. Il souligne le manque de connaissances du grand public. Il est nécessaire que la démarche soit extrêmement cadrée car des plantes pourraient être envahissantes et se répandre au détriment de la biodiversité. Il conclut qu'une végétation spontanée peut être bien si ce qui se trouve autour est déjà indigène. Dans le milieu urbain, cette réappropriation est plus compliquée et lente.

M^{me} Lambelet évoque le livre *Fleurs en ville* publié en 2012. Elle souligne que la friche donne lieu à d'autres types de plantes que les prairies fleuries. Du point de vue de la biomasse pour les insectes, la biomasse est plus faible entre les pavés et sur les murs par rapport à la biomasse d'une prairie fleurie.

La commissaire demande si une prairie fleurie permet le retour des vers de terre en ville.

M. Lambelet confirme qu'une prairie fleurie favorise les vers de terre.

Une commissaire questionne l'anticipation de la végétation étant donné que le climat de Genève sera celui de Marseille d'ici à 2030.

M^{me} Lambelet explique qu'il s'agit déjà d'une démarche entreprise par le SEVE, soit de tester la plantation d'arbres de différents climats. Ces études se font également dans le reste de la Suisse.

M. Blanc ajoute que seulement le réchauffement climatique est considéré, et non le changement climatique qui causera des hivers plus rudes. Il souligne qu'il est difficile de prédire la végétation suisse liée à ce changement climatique. Il s'interroge sur la résistance de plantes méditerranéennes en Suisse avec l'abondance d'eau et les hivers très froids. Il évoque 296 espèces envahissantes dans la faune qui ont été recensées en 2016 en Suisse (publication OFEV). Il avertit que l'anticipation de certaines espèces peut créer des envahissements de plantes indigènes suisses. Une solution est d'analyser des essences indigènes résistantes au changement climatique.

Une commissaire questionne la réticence avec les jardins punk. Elle évoque son cas où une grande diversité de plantes s'est développée.

M. Blanc répond que laisser des espaces en friche est très bien.

M^{me} Lambelet avertit que des jardins en friche peuvent permettre le développement de plantes envahissantes très opportunistes.

Un commissaire demande des précisions sur sa préférence de parler de changement climatique plutôt que de réchauffement climatique et le besoin de tenir davantage compte des effets du Gulf Stream.

M. Blanc répond que l'impact du Gulf Stream fait que les hivers seront plus rudes. Cet impact a été oublié au profit des impacts du réchauffement climatique qui sont très médiatisés. Il regrette que le débat scientifique soit relégué par rapport au débat de la place publique sur le réchauffement climatique.

Le commissaire mentionne le climat méditerranéen dans l'Empire romain. Il questionne le changement au niveau des plantes et des insectes.

M. Blanc évoque un ouvrage sur l'histoire des forêts genevoises. En l'occurrence, ce ne sont pas les dérèglements climatiques qui ont eu les plus forts impacts sur la végétation ou la faune mais l'humain. La problématique est que la biodiversité urbaine est impactée par l'action humaine. La modification drastique de l'environnement se fait sans questionner le péril sur la biodiversité.

M^{me} Lambelet ajoute que toutes les études sur le changement climatique relèvent que les espèces s'élèvent en altitude mais surtout l'influence de l'humain sur la modification de l'environnement.

Le président explique qu'à l'époque tous les parcs genevois étaient recouverts de marguerites et de pâquerettes mais que les gens trouvaient cela lassant et avaient peur des insectes, notamment des guêpes.

Un commissaire propose d'auditionner le SEVE. La commission refuse cette proposition.

Une commissaire rappelle que la motion a six ans et demande seulement de planter quelques fleurs. De plus, la commission des travaux et des constructions est reconnue pour son efficience.

Vote de la motion

La motion M-1170 est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de planter des arbres fruitiers, notamment des framboisiers, des mûriers et des plantes de chanvre.